

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés».

Rapport de Mme Sarah Klopmann.

Cette pétition a été annoncée lors de la séance plénière du 16 septembre 2009. La commission des pétitions a traité ce sujet pendant ses séances des 12 octobre, 26 octobre et 23 novembre 2009 sous la présidence de M. Rémy Burry. Les notes de séances ont été prises par Mme Ksenya Missiri, que la rapporteuse remercie.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 octobre 2009

Audition de M. Martin Gonzenbach, pétitionnaire, et de Mme Delphine Klopfenstein, coordinatrice de l'association Pro Vélo Genève et signataire de la pétition

M. Gonzenbach habite le quartier de Saint-Jean-Charmilles depuis trente ans. Il a deux enfants; la plus grande va à l'école dans le quartier. Il fréquente Planète Charmilles, est actif dans l'association Pro Vélo Genève et mène une vie urbaine sans voiture. Mme Klopfenstein habite également le quartier, qui comporte 34 000 habitant-e-s, soit 18% des habitant-e-s de la ville de Genève.

M. Gonzenbach annonce qu'il a eu un entretien avec M. Pagani et M. Tornare la semaine précédente.

M. Gonzenbach explique que le centre commercial Planète Charmilles est un centre commercial de quartier. Sa Migros est la seule dans le quartier, c'est donc le principal supermarché du quartier. Le bassin d'attraction du centre commercial s'étend sur Saint-Jean, les Délices, la promenade de l'Europe, jusqu'à Balexert et la Servette.

Il ajoute que tout est fait pour s'y rendre en voiture, avec un parking souterrain qui offre une heure de parking gratuite aux automobilistes et des stationnements pour les caddies. Mais rien n'est prévu pour l'accès piéton à ce centre, ni pour le stationnement des clients qui viendraient à vélo. M. Gonzenbach pense qu'un tel centre commercial ne devrait pas générer une surcharge de trafic pour les résidents.

M. Gonzenbach explique que, pour faire ses courses hebdomadaires le samedi, il prend son vélo avec remorque, qu'il gare sur l'esplanade devant le centre commercial. C'est le domaine piéton, il n'y a pas d'abri pour stationner. Quand il se rend à la Migros, il aimerait bien pouvoir faire comme les clients en voiture, c'est-à-dire aller jusqu'à son vélo avec le caddie.

Il y a de la place également sur l'avenue d'Aïre, de l'autre côté de la route, en face du centre. Ce serait un bon début d'installer des arceaux et couverts à vélo là, bien que ce ne soit toujours pas très pratique si on sort avec le caddie. L'esplanade est le lieu le mieux prédisposé pour les aménagements souhaités, mais s'il y a une autre solution, par exemple un stationnement minimal d'un côté, et un autre plus important de l'autre, cela irait aussi.

Avec cette pétition, M. Gonzenbach espère un minimum pour les cyclistes existants. Il espère que cette démarche pourra plus tard inciter des client-e-s qui ne viennent pas à vélo

à le faire ; c'est une question de développement durable, tout ce que la Ville aime promouvoir.

Mme Klopfenstein ajoute que cette pétition est une démarche essentielle; la question du stationnement est un souci quotidien pour tous les cyclistes. De plus, un premier frein à l'usage du vélo est le vol du vélo. Il faut donc pouvoir attacher son vélo avec un cadenas à un lieu fixe, mais pour cela il faut que ce lieu fixe existe.

Si on veut faire une promotion correcte du vélo en ville de Genève, il faut proposer les aménagements qui vont avec. Le parc à vélos doit se développer, et de manière stratégique aux abords de lieux cruciaux.

Faire ses courses à vélo est difficile pour certaines personnes, mais il existe des systèmes pour le faciliter (sujet traité dans l'édition du journal *Pro Vélo Info* de septembre). Des études faites à Zurich, Berne, mais également en France montrent que 60% des achats sont portables à la main, et que les trajets font moins de 5 km. La plupart des personnes parcourent de petites distances et portent peu. Mais il est vrai que, s'il y a beaucoup de courses, il faut avoir un système pour les porter, par exemple des remorques que l'on attache au vélo. Pour promouvoir cette possibilité de faire ses courses, l'association a besoin d'un relais, que des infrastructures soient prévues. Mme Klopfenstein dit que ce type de pétition pourrait servir de modèle en Suisse romande, car en Suisse alémanique, il existe des endroits où de superbes parkings à vélos ont été érigés devant les supermarchés. Elle pense qu'il est important de soigner l'accès des commerces.

Mme Klopfenstein ajoute que cette pétition vient compléter quelques démarches de Pro Vélo faites avec la Ville, et fait partie d'une stratégie d'ensemble. Sur l'avenue d'Aire, son association est déjà intervenue pour des questions d'aménagement cyclable.

Suite à une question, il est précisé qu'aménager des places pour les vélos dans le parking souterrain ne serait pas très sûr pour les vélos, surtout sur la rampe d'accès. Peut-être que si le parking souterrain disposait d'un espace exclusif pour les vélos, fait de manière à ce que les cyclistes ne soient pas gênés ou mis en danger par les voitures, avec une pente pas trop raide, ce serait une option envisageable.

Un commissaire demande si des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires fonciers privés du lieu. M. Gonzenbach répond qu'il a envoyé une lettre à M. Jean-Pierre Wyss, directeur de l'administration du centre Planète Charmilles qui lui a répondu que le sujet lui tenait à cœur, mais que, à partir du trottoir, c'est du ressort de la Ville. Il a également envoyé une lettre à Migros Genève, restée sans réponse.

Par ailleurs, M. Gonzenbach dit que la patinoire installée chaque année est entretenue par le Service des sports de la Ville. En ce qui concerne l'installation de caddies à l'extérieur, il pense que c'est plutôt au centre commercial de le faire, et la Ville installerait les abris et arceaux pour les vélos ou donnerait une autorisation pour le faire. Une concertation entre la Ville, le centre commercial et les habitant-e-s du quartier pour comprendre les possibilités envisageables et à qui il appartiendrait de les réaliser serait à son avis une excellente chose. Les pétitionnaires pourraient agir sur le domaine exclusivement public, mais M. Gonzenbach souhaite tout de même pouvoir organiser la discussion entre les différents acteurs, et Pro Vélo va continuer de s'activer de son côté.

Il est demandé aux auditionné-e-s ce qu'ils ont prévu de faire avec cette pétition pour les piétons, concernant l'aspect sécurité de l'avenue d'Aire et de la promenade de l'Europe qui amène au centre. M. Gonzenbach parle alors de la pétition, déjà traitée, concernant la traversée de l'avenue d'Aire (P-203). Cette pétition demandait de sécuriser cette traversée, par exemple avec un feu, mais il avait été dit qu'un feu n'était pas possible, car trop proche

des autres. Cependant, la visibilité pourrait être améliorée; un dos d'âne pourrait être installé. Il ne connaissait pas l'existence de cette pétition quand il a lancé la sienne, ce qui explique pourquoi il parle de piétons dans la pétition. Il cite ensuite la motion M-812 «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles», qui visait surtout à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aïre (n.d.l.r.: cette motion a été modifiée puis acceptée en commission de l'aménagement).

Un commissaire demande à Mme Klopfenstein si, dans l'aménagement des places pour vélos, il est pris en compte le parking d'une éventuelle charrette ou remorque. Elle répond que des demandes ont été faites pour avoir des places plus grandes. Par ailleurs, la demande de la pétition est modeste comparé à tout ce qu'on pourrait imaginer. Certaines villes ont été faites en fonction du vélo; ce n'est pas le cas de Genève, qui a été construite avec une forte imprégnation du développement de la voiture.

Discussion sur la suite des travaux

Deux auditions sont proposées: celle de M. Pagani, puisque des questions d'aménagement se posent, et celle de M. Wyss, directeur du centre commercial (à qui le parking appartient aussi), qui pourrait dire à la commission si le centre commercial a des possibilités d'aménagement. Une petite discussion suit pour savoir dans quel ordre il est plus judicieux d'agir.

Finalement, la commission vote sur l'audition de M. Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles.

Cette audition est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s.

Puis la commission décide qu'elle votera sur l'audition de M. Pagani après avoir entendu M. Wyss.

Séance du 26 octobre 2009

Audition de M. Jean-Pierre Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles

M. Wyss dit qu'il a reçu une copie de la pétition, signée par 255 habitant-e-s du voisinage du centre commercial. Il relève qu'elle est adressée aux personnes qui ont le plus de pouvoir dans ce domaine, et que lui en a juste reçu copie. Il prend volontiers en compte toutes ces remarques et répond au nom du centre, mais aussi plus largement au nom du nouveau quartier de la promenade de l'Europe et des Charmilles.

M. Wyss a scindé cette pétition en deux volets distincts: le besoin de confort des pétitionnaires et l'accès sécurisé au centre et complexe immobilier de Planète Charmilles. L'aspect sécurité est pour lui primordial et le fait de savoir s'il est possible d'aménager des gares à caddies ou des espaces pour les vélos n'est de ce point de vue, pour lui, pas vraiment relevant. Il a, en différentes occasions, abordé le sujet de la sécurité, auprès des autorités et de différents services, pour s'occuper des différents aspects lié à l'accès à ce lieu.

M. Wyss parle de l'esplanade devant le centre, où il y a la patinoire. Il explique qu'il y a là une occupation par les véhicules deux-roues, même s'il existe une interdiction de circuler sur cette esplanade. C'est lui qui en a la gestion. Il tolère ce parking pour deux-roues puisqu'il n'y a aucune autre alternative, mais il estime relativement peu utile d'avoir un parking à vélos et une gare à caddies. Il pense que quelqu'un qui fait ses courses et s'en va avec plus d'un

cornet d'achat ne prend pas forcément un vélo. C'est dès lors pour lui un élément de confort que de faire un garage à vélos.

Par contre, M. Wyss explique que la traversée de l'avenue d'Aire, coté Saint-Jean, pose problème. Mais la limite de propriété du centre se situe au trottoir, et donc à la façade du bâtiment. Le centre a demandé à la Ville de Genève et à l'Etat de s'occuper de créer là un passage sécurisé et des places pour les deux-roues.

Le complexe immobilier est très important, il y a plus de 1000 logements, une école, une maison de retraite, etc. Pour le Service d'incendie et de secours, c'est le deuxième plus grand site à Genève.

Une commissaire explique à M. Wyss qu'il existe de nombreux systèmes pour transporter ses courses à vélo et lui demande si, sachant cela, il pourrait envisager une gare à caddies devant le centre commercial. Il est répondu que non, car il n'y a pas l'espace permettant d'en créer une, puisque la limite de façade est sur le trottoir. S'il devait le faire aujourd'hui, il irait à l'encontre du propriétaire du terrain, qu'il suppose être la Ville de Genève. Il n'envisage pas non plus de demander une autorisation.

Cependant, M. Wyss est très favorable aux discussions avec l'Etat, la Ville et les usagers. Le centre commercial aussi est demandeur de «conventions», comme le suggère M. Gonzenbach. M. Wyss participe déjà à tous les forums qui peuvent concerner le centre. Il y a un collectif (usagers, propriétaires, régies, concierges, représentants des propriétaires des immeubles, personnes œuvrant dans l'environnement, police, écoles, EMS, etc.) qui s'occupe des aspects sécuritaires dans le centre.

A une commissaire qui mentionne l'éventualité de faire un abri à vélos sur la partie de l'esplanade se trouvant vers le karaté, comme le demandent les pétitionnaires, il est spécifié que l'organisation de cet espace n'est pas réglé de manière officielle. C'est volontairement que le centre commercial n'a pas créé de délimitation spécifique, car l'accès des pompiers, des locataires des immeubles et des piétons, notamment, doit être pris en compte. M. Wyss voit donc mal un aménagement pour les vélos à cet endroit.

Il ajoute que dans le parking public non plus ce n'est pas possible. Des places de parking deux-roues y ont été créées, mais ce sont des places louées par des locataires et propriétaires des immeubles. Dans la partie publique de ce parking, M. Wyss dit qu'il n'y a pas d'accès pour les deux-roues et qu'il y a, d'après la direction du centre, déjà trop peu de places pour les voitures. Les commerçants ont l'interdiction de s'y garer le samedi. D'autre part, l'accès pour les bicyclettes serait trop dangereux, car la rampe est très pentue et l'espace est étroit.

Une commissaire regrette qu'il n'y ait pas d'espace pour les vélos ni pour les caddies à l'extérieur alors que, dans le parking, pour assurer le confort des automobilistes, il y a un espace pour les caddies. Elle demande alors si ce serait commercialement intéressant pour eux de prendre en considération les besoins des cyclistes autant que ceux des automobilistes. M. Wyss répond alors qu'il n'est pas opposé à l'installation d'un abri pour les vélos et d'une gare à caddies, mais que cet aspect se délie de l'aspect sécurité, qui doit, lui, être l'aspect primordial. D'ailleurs, la Migros va déjà chercher entre 30 et 40 chariots par jour dans les environs. Il redit être largement intéressé par le sujet. Il souhaite développer, à terme, les accès piétons, deux-roues et transports publics, et spécifie qu'il ne peut pas rajouter plus de voitures; ce développement est abouti. C'est pour cela que le centre fait des demandes en ce sens auprès de la Ville.

Discussion

L'ensemble de la commission estime que l'audition de M. Pagani a été votée (n.d.l.r.: en fait, elle n'avait pas été formellement votée, mais juste discutée).

Séance du 23 novembre 2009

Audition de Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, délégués par le conseiller administratif

La commission souhaite connaître l'identité des propriétaires des biens-fonds en question ainsi que les opportunités pour la Ville d'intervenir sur ces terrains.

Mme Giraud dit que cette pétition s'intègre dans une réflexion globale, notamment suite à la pétition P-203, lancée par une association de parents d'élèves du quartier qui concernait la sécurisation d'un passage sur l'avenue d'Aire. Cette pétition avait été renvoyée au Conseil administratif et son traitement a conduit à différents petits projets dans ce secteur, puis sur la contre-route de l'avenue d'Aire et, enfin, sur le trottoir du côté du centre commercial Planète Charmilles. Ce plan devait faire l'objet d'une autorisation de construire, mais il n'est pas encore déposé car il y a une addition de petits problèmes. Une séance «Paroles de quartier» a été organisée avec la présence de MM. Pagani et Tornare.

Mme Giraud aborde la question foncière. Elle dit que le côté de l'avenue d'Aire qui est contre le centre commercial est une propriété privée (parcelle 4404). Le passage piétons de l'avenue d'Aire (sur lequel ils ont travaillé jusqu'à présent) débouche au bout de la parcelle privée de la Ville de Genève (parcelle 4411). L'autre passage piétons débouche sur un passage sous immeuble qui donne accès à l'une des entrées de Planète Charmilles et, après le trottoir, c'est une propriété privée. L'esplanade devant le centre appartient bien à la Ville. A l'exclusion de celle de la Ville, les propriétés ont une interdiction générale de circulation. Pour pallier ce problème, il faudrait faire un arrêté et constituer une servitude de passage au profit des deux-roues. Mais Mme Giraud pense que ces procédures ont peu de chances d'aboutir; on ne connaît même pas les dispositions des propriétaires.

La commission apprend que les différents protagonistes sont favorables à combiner les deux pétitions, à savoir une traversée piétonne sécurisée et une traversée vélo. Cela permettrait peut-être d'aménager un parking pour deux-roues sur l'esplanade appartenant à la Ville. C'est faisable et compatible avec une piste cyclable sur la contre-route d'Aire. On pourrait alors sortir de l'avenue de Gallatin sur la contre-route d'Aire et traverser pour se retrouver sur l'esplanade.

Mme Giraud parle alors du problème de la régularisation des traversées. Jusqu'à aujourd'hui, la Direction générale de la mobilité (DGM) s'est opposée aux feux. Ils n'ont pas exclu, notamment avec les associations de parents d'élèves, de faire des démarches auprès de la DGM. Mais à nouveau, il n'existe aucune garantie d'aboutissement. De toute façon, le plan prévu n'est pas finalisé, puisqu'il faut modifier le projet de la traversée piétonne en la combinant avec la traversée cyclable. Puis la requête en autorisation de construire pourra être déposée.

Des commissaires interrogent: au fond, la proposition répond à la pétition P-203, et si le Conseil municipal renvoie la pétition P-231 au Conseil administratif les services seraient conduits à faire des modifications dans le projet. Une proposition a-t-elle été préparée? Evidemment, les deux demandes sont plus complémentaires qu'incompatibles.

Les auditionnés répondent que le trottoir pourra être fait dès qu'une autorisation de construire sera octroyée et que, justement, un trottoir traversant est prévu aux accès du parking. Il a également été prévu de reculer les places de stationnement pour avoir une

meilleure visibilité pour le passage piétons et de créer une avancée de trottoir pour lutter contre le stationnement intempestif.

Mme Giraud explique que, concernant les vélos, il ne sert à rien de faire des traversées pour les vélos si elles ne débouchent que sur le trottoir. Cela dit, elle comprend bien les cheminements voulus par les pétitionnaires.

Discussion et vote

Le groupe démocrate-chrétien a été très intéressé par tout ce qui a été dit et par la volonté des pétitionnaires d'accéder au centre commercial avec leurs vélos, car c'est comme cela que l'avenir se dessine. Avec la volonté du responsable de Planète Charmilles et de la Ville, les conditions sont réunies pour arriver à des améliorations dans ce secteur. Ils préconisent donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour que ce dernier trouve la meilleure solution possible.

Les Verts trouvent cette pétition excellente et la soutiendront vivement.

L'Union démocratique du centre, qui a le souci constant que la population de la ville vive dans les meilleures conditions et qui est satisfait de ce qui a été exposé par les représentants de l'administration, soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Parti socialiste fera de même. Une de leur commissaire relève l'excellente coopération du représentant de Planète Charmilles. Elle ajoute que cette pétition est liée à la réponse à la pétition P-203, et que la Ville fera son possible, compte tenu des contraintes. En effet, la Ville n'a pas la maîtrise foncière totale pour mettre en œuvre le projet. Elle est soumise à la DGM et n'est pas maîtresse totale du jeu, mais cette commissaire trouve qu'il est bien de montrer qu'on a entendu et qu'on fait tout ce qu'on peut.

Une autre membre du groupe socialiste prend la parole pour dire qu'elle n'a rien à ajouter, si ce n'est que cette pétition est excellente, notamment son souci de la sécurité cycliste.

Une représentante d'A gauche toute! a revu le directeur du centre commercial qui lui a fait comprendre qu'il avait étudié la proposition qu'elle avait faite lors de son audition. Il est allé voir le mur et a songé à la possibilité d'y mettre des panneaux pour attacher les vélos. Mais malheureusement cela n'est pas possible, car il s'agit de la place pour les ambulances. Son groupe renverra aussi cette pétition au Conseil administratif.

Le commissaire radical dit que, avec le représentant de Planète Charmilles qui a la volonté de faire quelque chose et les services de la Ville qui travaillent déjà sur ce projet, une solution sera pour bientôt. Il est pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les libéraux, pour les mêmes raisons que les autres groupes, souhaitent le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition P-231 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

La commission des pétitions vous recommande donc de renvoyer cette pétition «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés» au Conseil administratif pour qu'il prenne une mesure.

Annexes: pétition, lettre de M. Wyss, directeur du centre commercial Planète Charmilles, à Anouk et Martin Gonzenbach Dunant, pétitionnaires, et plan de situation

Pétition pour un accès amélioré et sécurisé au Centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés

Considérant que

- Planète Charmilles est un important centre commercial de quartier
- Le commerce de proximité ne devrait pas générer une surcharge de trafic automobile
- L'espace est abondant en surface près de la patinoire
- Aucune structure de stationnement n'existe pour les vélos aux abords du centre commercial

Nous invitons la direction du Centre commercial et la Ville de Genève

- À améliorer la qualité et la sécurité des accès piétons et vélos à Planète Charmilles, notamment la traversée de l'av. d'Aïre
- À aménager en surface un parking à vélos abrité et sûr pour les clients du centre commercial
- À installer près de celui-ci une gare à caddies
- À concerter pour ce projet les usagers du centre commercial par le biais du Forum St-Jean Charmilles et des associations telles que Pro Vélo Genève

| | Nom | Prénom | Adresse | Signature |
|--|-----|--------|---------|-----------|
|--|-----|--------|---------|-----------|

Collectif d'habitants du quartier à l'origine de la pétition : Martin Gonzenbach; Anouk Dunant Gonzenbach; Alain Dubois; Yves Meylan; Marcel Mühlstein; Cyril Erni; Mylène Doquier; Barbara Filla; Valérie Nicoud; Paolo Gallollo; Didier Nkebereza

A retourner jusqu'au 30 avril 2009 à l'adresse

Pétition pour un accès amélioré à Planète Charmilles
p.a. Maison de Quartier de St-Jean
8, ch. François-Furet
1203 Genève

Anouk et Martin Gonzenbach Dunant
19 C rue de Saint-Jean
1203 Genève
anouketmartin@gonzen.com
022 340 27 14

A l'attention du
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4 rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 30 août 2009

**Concerne: Pétition pour un accès amélioré et sécurisé au Centre
commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés**

Monsieur le Président,

Au nom du collectif d'habitants à l'origine de cette pétition, nous vous transmettons la pétition intitulée "pour un accès amélioré et sécurisé au Centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés".

En effet, soucieux de la sécurité des piétons et des vélos accédant au Centre commercial, notamment par la traversée de l'avenue d'Aïre, où malheureusement une personne a perdu la vie, et désireux d'en améliorer l'accès à vélo, ce collectif d'habitants effectue quatre demandes dont voici la teneur:


Le collectif d'habitants invite par cette pétition la direction du centre commercial et la Ville de Genève à améliorer la qualité et la sécurité des accès piétons et vélos à Planète Charmilles. Un point noir pour la sécurité est le dernier tronçon de l'avenue Gallatin débouchant sur la contre-route de l'avenue d'Aïre, principal axe piétonnier emprunté par les habitants de Saint-Jean pour se rendre à la Migros.

Le collectif demande également à aménager en surface un parking à vélos abrité et sûr pour les clients du centre commercial, en faisant remarquer que l'espace est abondant en surface près de la patinoire, et à installer près de celui-ci une gare à caddies. En effet, actuellement lorsque le client cycliste décharge son caddie pour mettre ses courses sur son vélo ou sur sa charette, il est ensuite obligé de ramener le caddie au sous-sol en laissant ses achats sans surveillance. L'aménagement inexistant pour les cyclistes contraste avec la facilité de parking offerte en souterrain aux automobilistes.

En dernier lieu, le collectif d'habitants demande à la direction du Centre commercial et à la Ville de Genève de consulter pour ce projet les usagers du Centre commercial par le biais du Forum St-Jean Charmilles et des associations telles que Pro Vélo Genève.

Le nombre de personnes à avoir signé cette pétition est de 255.

En vous remerciant d'avance pour la suite que vous donnerez à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

 André Durand
Martlin Gonzenbach

Martlin Gonzenbach



- Annexes: - 34 feuilles de pétition totalisant 255 signatures.
- Copies à : - Direction du centre commercial Planète Charmilles
- Société coopérative Migros Genève



9, promenade de l'Europe
Case postale 103
1211 Genève 13
Tél. 022 949 77 90
Fax 022 949 77 91
info@planete-charmilles.ch
www.planete-charmilles.ch

Monsieur et Madame
Anouk et Martin Gonzenbach Dunant
19C, rue de St Jean
1203 Genève

N/Réf. JPW/jc

Le 6 septembre 2009

Concerne : Accès amélioré et sécurisé au centre commercial

Madame, Monsieur,

Votre courrier daté du 30 août 2009 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. Pour votre information, l'annexe, les trente-quatre feuilles de signatures de pétitionnaires, n'était cependant pas jointe à vos lignes.

Vous abordez dans vos lignes un sujet qui, comme vous pouvez vous en douter, nous – la direction du centre commercial, les commerçants et les propriétaires du centre - tient particulièrement à cœur, pour des raisons évidentes, et sur lequel nous nous penchons depuis quelques temps déjà.

Comme nous, vous avez constaté que le principal interlocuteur reste la Ville de Genève, puisque dès la limite du bâtiment, resp. le trottoir, nous n'avons plus d'emprise sur les décisions. Nous savons par contre qu'il existe, à ce sujet, une motion déposée au Conseil communal qui devrait permettre d'avancer dans ce dossier et de répondre à vos légitimes attentes.

Nous vous réitérons nos remerciements et, dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Centre commercial
Planète Charmilles

Jean-Pierre Wyss
Directeur

